



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 71900

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement et le financement depuis vingt ans des festivals culturels à travers la France. En effet, ces festivals se sont développés considérablement dans de nombreuses villes, avec des succès très différents, dans des domaines particuliers et très diversifiés. Il semblerait que le lancement de ces festivals se réalise sans coordination et sans planification, et donne donc des résultats assez ambivalents car il ne correspond pas à des études de marché préalables, correspondant à l'attente des publics concernés. Il conviendrait donc de dresser le bilan de création de ces festivals dans les vingt dernières années et le montant du financement public de ces différentes manifestations. Il lui demande donc de lui établir cette liste annuelle reprenant le nombre de ces festivals subventionnés par l'État.

Texte de la réponse

Après un premier essor au début du xxe siècle, principalement du fait d'artistes qui voulaient se faire connaître du public, le véritable engouement en matière de festivals concerne les trente dernières années, où des initiatives portées par des associations ont convergé avec un fort intérêt manifesté par les collectivités locales. Ces dernières, qui, en vertu du principe de libre administration, sont tout à fait en droit de prendre les initiatives qu'elles jugent utiles, sont d'ailleurs directement à l'origine de certaines manifestations. Il est très difficile d'établir un inventaire complet des festivals, dont le périmètre est assez mouvant, puisqu'il s'en crée régulièrement et qu'il en disparaît tout autant, certaines manifestations ne parvenant pas à se pérenniser et disparaissant au bout de deux ou trois éditions. Un recensement récent entrepris par le magazine « La Scène » a dénombré 1 800 festivals en 2005 pour le seul spectacle vivant. Le terme festival recouvre une réalité contrastée. À côté de manifestations qui relèvent plus de l'animation ou de la mise en valeur de monuments, beaucoup de festivals jouent un rôle de plus en plus important pour la diffusion des oeuvres. Pour certaines disciplines, le festival représente même le mode essentiel de diffusion, du spectacle de rue à l'ensemble musical et vocal, notamment baroque ou ancien, en passant par le jazz, compensant ainsi une circulation qui n'est pas satisfaisante dans les saisons proposées par les équipements culturels. Les festivals sont aussi un outil de développement local. Outre les retombées directes pour l'économie locale, certains permettent le développement d'une action culturelle plus pérenne. Ce sont ces considérations relatives à la circulation des oeuvres et au développement culturel qui guident l'action de l'État en matière de festivals. En ce qui concerne le spectacle vivant, le ministère de la culture aide autour de quatre cents festivals pour un montant global de 20 millions d'euros, selon la ventilation suivante :

GENRE DISCIPLINAIRE	PART en nombre	PART en financement État
Lyrique, musique classique, musique contemporaine	35 %	31 %
Musiques actuelles	24 %	16 %

Théâtre	20 %	11 %
Danse	8 %	8 %
Arts de la rue et cirque	6 %	6 %
Festivals pluridisciplinaires	8 %	28 %

Ces dernières années, en application des directives nationales d'orientation, les directions régionales des affaires culturelles ont réduit le nombre de festivals aidés, qui s'établissait à plus de six cents en 1998. Les manifestations festivières qui continuent à être soutenues le sont en fonction des risques pris pour la mise en avant de champs artistiques rares ou pointus, du rôle qu'elles jouent pour la diffusion d'une discipline artistique, ou si elles participent, dans la durée, au développement culturel en proposant une programmation artistique de qualité sur des territoires où l'offre de spectacle reste souvent insuffisante. En réalité, l'intervention de l'État est assez sélective puisque deux tiers des moyens accordés aux festivals concernent une trentaine de manifestations, significatives en termes de rayonnement, d'excellence artistique et de rôle moteur et référent pour leur discipline artistique. On y trouve, entre autres, le festival lyrique d'Aix-en-Provence, le festival d'Avignon, la biennale de la danse à Lyon, Montpellier danse, le festival de musique contemporaine Musica, à Strasbourg, le festival d'Automne à Paris, le Printemps de Bourges, les Francfolies de La Rochelle, Banlieues bleues, les Transmusicales à Rennes, les Académies de Saintes, la Folle Journée à Nantes, le festival de rue d'Aurillac, les Francophonies de Limoges... Pour ces quatre cents festivals, le montant des financements publics s'élève à 88 millions d'euros. L'État représente 23 % de ce financement, avec des disparités assez fortes puisque cette part dépasse 50 % pour certains festivals phares comme Aix ou Avignon.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71900

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7614

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10186